

Fiche produit 2023 des terres de décantation de l'usine d'eau potable de Méry-sur-Oise

Ce qu'il faut savoir pour un bon recyclage agricole

ORIGINE ET ASPECT

A partir d'eau prélevée dans l'Oise, l'usine de Méry-sur-Oise produit une eau potable alimentant une partie de la région parisienne. Les particules en suspension sont retirées par décantation. Les sédiments (terres de décantation) qui en résultent sont déshydratés et chaulés par filtre presse avant leur valorisation agricole.

L'unité de traitement des terres de l'usine d'eau potable de Méry-sur-Oise produit environ 5 000 tonnes de terre de décantation par an.

COMPOSITION

Les résultats obtenus proviennent de la moyenne des analyses réalisées par le laboratoire AUREA de Janvier à Septembre 2022 (24 analyses) effectuées sur les terres de décantation.

- ❖ Matière sèche: **46,3%**
- ❖ Potassium total(K₂O): **1,6 Kg/ T**
- ❖ Calcium total (CaO): **104 Kg/T**
- ❖ Magnésium total (MgO): **3 Kg/ T**

ÉLÉMENTS DISPONIBLES LA PREMIÈRE ANNÉE APRÈS L'ÉPANDAGE (en kg/ha)

Éléments totaux	Coefficient de disponibilité	Valeur agronomique moyenne (en kg/ha) pour un épandage de :	
		15 t/ha	20 t/ha
CaO	100%	1570	2094
K ₂ O	100%	24	32
P ₂ O ₅	80%	34	46
MgO	100%	45	60



CONSEILS AGRONOMIQUES D'UTILISATION DES TERRES DE DÉCANTATION

Les apports des terres de décantation doivent être pris en compte dans le cadre d'une fertilisation raisonnée.

Le calcium : L'apport des terres de décantation compense les pertes annuelles (entre 400 et 600 kg de CaO/ha/an) et participe au maintien du pH des sols. Cet apport peut être une fumure de redressement sur sols acides permettant de relever le pH de 0,5 point en moyenne.

Le phosphore : avec un apport de 15 à 20 t/ha, les besoins d'une rotation sont couverts en partie et participe à l'entretien du sol en phosphore. Une fumure complémentaire est néanmoins nécessaire selon l'exigence des cultures.

La potasse : une fumure complémentaire en potasse est nécessaire.

La magnésie : Entre 50 à 70 kg/ha sont disponibles suite à l'épandage des terres de décantation. Les exportations sont estimées entre 15 et 50 kg/ha/an selon les cultures.

En résumé : les terres de décantation de l'usine de Méry-sur-Oise sont un amendement calcique

TENEURS EN ETM ET CTO

Les teneurs en éléments-traces métalliques (ETM) et composés-traces organiques (CTO) des terres de décantations livrées en agriculture sont connues avant livraison et sont **conformes à la réglementation**.

La composition des terres de décantation est calculée à partir de la moyenne des résultats d'analyses de la production de janvier à septembre 2021 (soit 15 analyses).

Si la teneur des terres de décantation en l'un des éléments-traces (ou la somme des teneurs en cuivre, chrome, nickel et zinc) dépasse la teneur limite, l'épandage sur terres agricoles est interdit.

ETM (mg/kg MS)	Valeurs limites	Teneurs moyennes
Cadmium - Cd	10	0,21
Chrome - Cr	1 000	33,2
Cuivre - Cu	1 000	26,7
Mercure - Hg	10	0,12
Nickel - Ni	200	21,35
Plomb - Pb	800	19,9
Zinc - Zn	3 000	109,78
Cr+Cu+Ni+Zn	4 000	184,92

CTO (mg/kg MS)	Valeurs limites	Teneurs moyennes
7 PCB	0.8	0,06
Fluoranthène	5	0,18
Benzo(b)fluoranthène	2,5	0,14
Benzo(a)pyrène	2	0,10

VEOLIA
Eau d'Ile-de-France
Déléguataire du SEDIF



Pour toute information sur la production des terres de décantation :

Céline CORNN

VEOLIA Eau D'Ile-de-France

Centre Opérationnel Oise

2 Avenue Marcel Perrin

95 450 MERY-SUR-OISE

☎ 01 34 48 28 09

celine.cornn@veolia.com

SEDE 



Pour toute question relative à l'exploitation de la filière :

Alexandra DUPRESSOIR

SEDE Environnement

Agence de Cergy

21/23 rue du Petit Albi

95 800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE

☎ 07.71.35.74.07

alexandra.dupressoir@sede.fr

A défaut de règlement amiable d'un litige avec le producteur des matières fertilisantes recyclées au sujet de la filière d'épandage agricole, vous avez la possibilité de présenter le litige devant la structure de médiation suivante et ce, sans préjudice de la possibilité de saisir le préfet, l'administration ou la juridiction compétente de votre choix (peut être saisie en même temps que le producteur de matières fertilisantes recyclées) :

Monsieur Christophe BACHOLLE - MÉDIATEUR
CONSULTANT EN AGRONOMIE - ☎ 03.44.62.10.41
courriel : c.bacholle@laposte.net



www.qualicert.fr

-ARCUEIL-94

Vous avez également la possibilité de contacter l'organisme certificateur, SGS_ICS, notamment dans le cas d'un litige portant sur des caractéristiques certifiées ou des dispositions réglementaires y afférent : www.qualicert.fr
Filière d'Épandage Agricole de Matières fertilisantes Recyclées.
La qualité intrinsèque des matières fertilisantes recyclées n'est pas certifiée.